

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE VILLARD****SEANCE DU 21 OCTOBRE 2025**

Nombre de conseillers en exercice : 13 Présents : 9 Procurations : 0 Absents : 4 Votants : 9	Délibération N°2025-25 <u>Demande de subvention pour la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) au Département au titre de l'année 2026</u>
---	---

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 21 OCTOBRE, le Conseil Municipal de la Commune de VILLARD, dûment convoqué le 13 octobre 2025, s'est réuni en séance publique à 20h00 salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Pierrick DUFOURD, Maire.

Date de la convocation : 13 octobre 2025

ETAIENT PRESENTS : Madame Emilie BERNAZ, Monsieur Christophe BOSSU, Monsieur Jean-Paul COSTAZ, Monsieur Denis DUFOURD, Monsieur Pierrick DUFOURD, Monsieur Jean-Louis GAVORY, Madame Sophie MARGAS, Monsieur Roland PINGET, Madame Sophie WILHEM-CANIZARES

EXCUSES : Madame Jocelyne JACQUES-VUARAMBON

ABSENTS : Monsieur Benoît BRET, Monsieur Quentin HUDRY, Monsieur William ROSAY

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Paul COSTAZ est nommé secrétaire de séance.

Délibération n°2025-25 : Demande de subvention pour la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) au Département au titre de l'année 2026

La commune a la possibilité de demander une subvention pour la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) au Département. Cette dotation de 20% à 50% est destinée à financer exclusivement des projets d'investissement jusqu'à 1 million d'euros, prioritairement sur les domaines suivants :

- Création, extension, réhabilitation de bâtiments scolaires et périscolaires
- Création, extension, réhabilitation de cantines scolaires
- Services au public en milieu rural : énergies renouvelables visant à diminuer la consommation énergétique : isolation, pompes à chaleur, solaire thermique ou photovoltaïque, géothermie, biomasse, hydrothermie, petit éolien
- Création, réhabilitation, extension de bâtiments et équipements à vocation sportive (si non éligible ou non financé par l'agence nationale du sport)

Il convient de délibérer pour en faire la demande auprès du Département, au titre de l'année 2026.

**Le Conseil Municipal après avoir entendu le rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Par 9 voix pour,
Décide à l'unanimité de :**

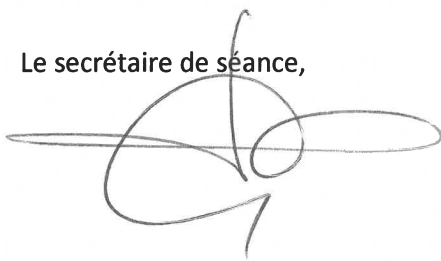
AUTORISER Monsieur le Maire à faire la demande de subvention pour la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) au Département, pour l'année 2026.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Villard, le 23 octobre 2025

Le Maire,
Pierrick DUFOURD

Le secrétaire de séance,



Télétransmise le
Affichée le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et, le cas échéant, de sa réception par le Représentant de l'Etat.